



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

Le Centre Hospitalier de VICHY **RECRUTE**

EDR SAGE-FEMME (F/H)

Pôle : Femme-Enfant

Service : Maternité

1 Poste à 100%

URGENT

FICHE DE POSTE ANNEXEE :

Référence informatique n° : GYNECO_SAFE_001

Renseignements à prendre auprès de :

Madame Marion BELLET

Sage-femme coordinatrice maternité

☎ 04 70 97 13 25 ou

marion.bellet@ch-vichy.fr

<https://www.ch-vichy.fr/>

Pièces à fournir :

Lettre de motivation + CV + copie carte d'identité

Schéma vaccinal complet obligatoire

Candidatures à :

Centre Hospitalier de Vichy

Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales

BP. 2757

03207 VICHY CEDEX

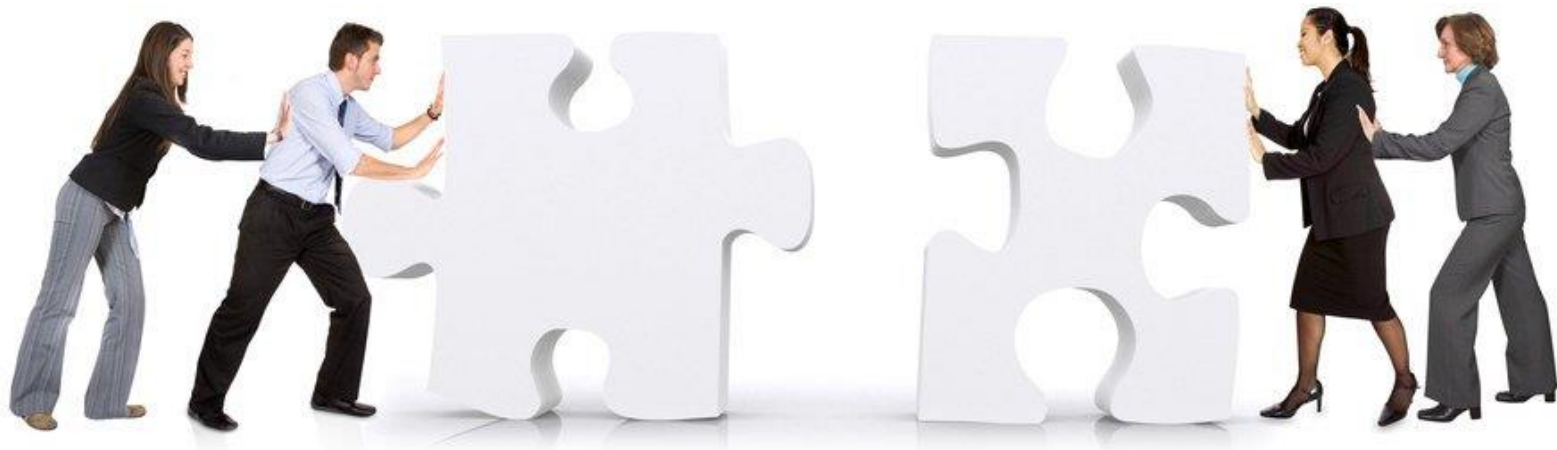
Mail : francoise.peronneau@ch-vichy.fr



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

FICHE DE POSTE

***Poste EDR Sage-femme
Maternité du CHV***



Année 2022

CENTRE HOSPITALIER JACQUES LACARIN
Service Formation - GPMC

FICHE DE POSTE

Référence informatique n° : GYNECO_SAFE_001

Intitulé : **Sage-femme Gynécologie obstétrique**

Métier : **Sage-femme**

Affectation :

Pôle : **Femme-Enfant**

Service : **Gynécologie obstétrique**

Diplôme ou niveau requis

Diplôme d'état de Sage-femme délivré par l'UFR de médecine

Catégorie A de la fonction publique hospitalière

La sage-femme doit être inscrite à l'Ordre des sages-femmes

Poste polyvalent
A forte spécificité

Positionnement dans l'organigramme

Autorités hiérarchiques

- Sage-femme coordinatrice
- Cadre supérieur de santé
- Directeur des affaires médicales
- Médecin chef de service de la maternité
- Médecin Chef du pôle Femme-Enfant

Liaisons fonctionnelles

- Les gynécologues-obstétriciens
- Les anesthésistes,
- Les pédiatres
- Les infirmières puéricultrices
- Les AS AP, ASHQ
- Les assistantes sociales pour les problèmes sociaux et la relation avec les professionnels de la protection de l'enfance
- Le pédopsychiatre et les psychologues
- Les IADE et IBODE intervenant en secteur de naissance
- L'ensemble des unités de soins et plus particulièrement les services de pédiatrie, bloc opératoire, urgences, chirurgie, diabétologie, néphrologie
- La pharmacie, le service biomédical, la radiologie, le laboratoire.
- Le CLIN/ IDE hygiéniste
- Les diététiciennes, le personnel des cuisines
- Le magasin central.

Présentation de l'EDR

L'équipe de remplacement est composée d'1 ETP SF

Périmètre des remplacements :

- Maternité : secteur hospitalisation grossesse et suites de couches
- Maternité : secteur des salles de naissances et bloc obstétrical

Objectif du poste : compenser, tout au long de l'année et de façon pérenne, la prise des congés (CA, RTT...), les formations et la réduction de la dette du temps de travail de l'équipe des sages-femmes

Présentation de l'unité

Maternité de niveau IIa appartenant au Réseau de Santé Périnatal d'Auvergne

Nombre d'accouchements : 1050

Il regroupe 3 unités :

- Consultations gynécologiques et obstétricales, préparation à la naissance et planning familial
- Bloc obstétrical (3 salles d'accouchements, 2 salles de pré-travail, 1 salle nature, 2 salles d'admission et un bloc opératoire et SSPI)
- Suites de naissances mère-enfant (18 chambres seules)

Mission des services

- Assurer la prise en charge obstétricale (consultations, hospitalisations, naissances, suites de naissances, préparation à la naissance classique, yoga, piscine et hypnose).
- Assurer la prise en charge gynécologique (consultations, planning familial, hospitalisation des IVG tardives).

Les patientes sont accueillies 24h/24 pour les urgences gynécologiques et obstétricales

Localisation

Sur le site du Centre hospitalier de Vichy, bâtiment Pôle femme-enfant

Constitution de l'équipe

Chef de Pôle

Chef de service

Cadre supérieur de santé

8 médecins gynécologues-obstétricien à temps plein

1 médecin gynécologue-obstétricien vacataire

8 médecins pédiatres

sages-femmes : 22.8 ETP + 1 ETP EDR

1 sage-femme coordinatrice

AS-AP : 20 ASAP (19.7 ETP)

ASHQ = 5 ETP mutualisés sur 2 services (maternité + service chirurgie polyvalente)

Secrétaires = 5.6 ETP

EDR AS-AP du PFE = 5 ETP

1 ETP psychologue

0.5 ETP assistante sociale (poste mutualisé sur pédiatrie et maternité)

Conditions d'exercices et particularités du poste

Horaires de travail : secteur salles de naissance : garde de 12h (8h-20h00 et 20h-8h00)
Secteur hospitalisation : garde de 12h (8h-20h et 20h-8h) et poste en 7h30 (8h-15h30)

Polyvalence sur les 2 secteurs suivant : secteur salles de naissances/ bloc obstétrical et secteur hospitalisation maternité

Tenue vestimentaire : réglementaire et adaptée à l'activité
Travail en équipe pluridisciplinaire et polyvalence des postes
Travail avec partenaires extérieurs Réseau RSPA, PMI, Conseil général, professionnels de santé libéraux, les organismes médicaux, psychosociaux et les instituts de formation et l'université de maïeutique
Contraintes d'un service d'urgence (contraintes physiques, psychiques, stress, travail de nuit)

Technologies utilisées

Bureautique
Logiciel du dossier obstétrical informatisé : ICOS
Logiciel de prescription et distribution des médicaments : ORBIS
Logiciels divers (gestion des patients, serveur d'actes, laboratoire, maintenance, de commandes)
Centrale de surveillance (MOSOS)
Echographe et monitoring
Appareils automatisés pour perfusions
Examens de biologie délocalisés (Hémocue et lactates au scalp fœtal)

Missions principales

La profession de sage-femme est une profession médicale autonome à compétence définie. La sage-femme étant spécialiste de l'obstétrique physiologique, ainsi que de la prise en charge du nouveau-né sain à la naissance, ses compétences recouvrent essentiellement le champ de la périnatalité

La sage-femme a pour fonction de diagnostiquer et de pratiquer le suivi des grossesses, pratiquer l'accouchement eutocique et les soins post-natals, le suivi et les soins du nouveau-né après la naissance, tant sur le plan médical que psychologique et social en accompagnant la femme et le couple avant, pendant et après la naissance

Elle surveille les grossesses pathologiques en collaboration avec les gynécologues-obstétriciens, participe à la régulation des naissances et à la prévention dans l'ensemble des domaines de la gynécologie-obstétrique.

La sage-femme est responsable de l'organisation générale des soins et des actes obstétricaux relevant de sa compétence.

Elle prescrit les examens et thérapeutiques en relation avec ses compétences.

Fonctions médicales et soins : prise en charge et accompagnement

Secteur des naissances (3 salles de naissance, 2 salles de pré-travail, 1 salle nature, 2 salles d'admission et un bloc opératoire et SSPI)

- Assurer les consultations obstétricales (en urgence et programmées)
- Surveiller et accompagner le travail de l'accouchement
- Pratiquer les accouchements eutociques
- Accueillir et prendre en charge le nouveau-né
- Tenir à jour le dossier obstétrical
- Déclarer le nouveau-né à l'état-civil et tenir le registre des naissances.

Secteur hospitalisation : suites de couche et surveillance de grossesse (18 lits) :

- Prévenir les complications
- Informer, aider et accompagner l'allaitement maternel
- Assurer le suivi médical et les soins du nouveau-né
- Prévenir et dispenser une éducation à la santé dans le domaine de la périnatalité
- Hospitalisation des IVG tardives (et chirurgicaux si plus de place en service d'ambulatoire ou uro-gynéco)

Gestion

- Gérer et encadrer une équipe, en particulier en l'absence de la sage-femme coordinatrice
- Déléguer les différentes tâches au personnel encadré
- Participer aux différents projets médicaux ou non médicaux du service
- Gérer les stocks en médicaments et en matériel médical
- Participer au suivi de la maintenance des différents matériels
- Participer à la politique de gestion des risques (signalements d'événements indésirables, CREX, patients traceurs, EPP)
- Intégrer la notion d'efficacité et de développement durable dans la gestion quotidienne du service.

Communication et animation

Avec les patientes et leur famille :

- Accueillir les patientes et leur famille
- Délivrer une information claire et adaptée en particulier sur le bénéfice-risques lors de toute décision médicale
- Assurer la traçabilité des informations données
- Veiller à obtenir en toute circonstance le consentement aux soins

Avec les autres professionnelles et au sein des lieux d'activité :

- Partager, transmettre, assurer la traçabilité des informations dans le cadre du secret professionnel et de la déontologie
- S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire intra et extra-hospitalière, travailler en réseau
- Participer aux différents groupes de travail

Encadrement et formation

- Encadrer les étudiants sages-femmes et autres étudiants
- Utiliser les divers processus d'apprentissage, en particulier la pédagogie médicale
- Favoriser le travail de recherche des étudiants
- Animer des séances de groupe
- Assurer des entretiens individuels ou en couple auprès des patientes

Veille professionnelle

- S'informer régulièrement de l'évolution scientifique des pratiques (HAS, sociétés savantes, Evidence Base Médecine, ...)
- Développer une réflexion critique sur sa pratique en vue de l'améliorer (évaluation des pratiques professionnelles)
- Contribuer à la rédaction des protocoles
- Contribuer aux relevés pour les enquêtes ou travaux
- Se former régulièrement et assurer une veille législative dans le domaine de la périnatalité

Missions spécifiques ou ponctuelles

- Consultations de tabacologie
- Echographies
- Consultations planning familial
- Consultations gynécologiques de prévention

Activités complémentaires et/ou transversales

- Référent CLIN, CLUD, hémovigilance
- Référent pharmacie
- Participation à la CME
- Participation aux groupes de travail transversaux
- Participation active à la vie du Réseau de santé périnatal RSPA (conseil scientifique, coordination, ...)